

Trois mesures pour réussir la transition énergétique du parc tertiaire

Alors que viennent de s'achever les consultations publiques sur la SNBC⁽¹⁾ et la PPE⁽²⁾, le SERCE estime que les grandes orientations en matière de politique énergétique et climatique pourraient être enrichies de recommandations issues de l'étude "*L'électricité au cœur du bâtiment performant, au service de l'usage : une réponse aux enjeux énergétique, climatique et numérique*"⁽³⁾ réalisée par les organisations de la filière électrique⁽⁴⁾.

Parmi les recommandations et mesures concrètes déclinées dans cette étude, le SERCE considère que trois leviers sont particulièrement pertinents pour atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique portés par la PPE et la SNBC, notamment en lien avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

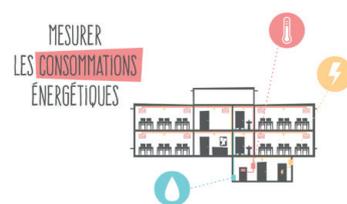
Ces leviers d'actions issus des retours d'expérience collectés auprès de ses adhérents depuis plusieurs années visent à permettre une déclinaison opérationnelle de la politique française à la hauteur de ses enjeux.

1 Mesurer pour comprendre et maîtriser sa consommation énergétique

L'étude recommande d'intégrer une obligation minimale d'équipement de suivi des consommations énergétiques qui offrira aux décideurs des outils fiables et pérennes de monitoring énergétique.

Le SERCE estime que le **sous-comptage des consommations énergétiques** offre la possibilité d'auditer en continu les différents postes de consommation afin d'adopter une démarche d'efficacité énergétique personnalisée, agile et tangible.

En associant un service d'Energy Management au matériel déployé, de nouveaux projets énergétiques verront le jour en lien avec le niveau de maturité du maître d'ouvrage sur le sujet : cartographie énergétique, qualification des actions de performance énergétique, plan d'actions...



2 Proposer des démarches de rénovation énergétique assorties de garanties de performance

La promotion du **Contrat de Performance Énergétique (CPE)** est plébiscitée par l'ensemble des acteurs de la filière électrique pour favoriser son recours, en particulier dans la mise en œuvre du décret sur la rénovation des bâtiments tertiaires.

En s'appuyant sur les solutions de comptage, les opérations d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments peuvent intégrer un engagement réel et mesurable dans la durée, sous la forme d'un CPE qui peut favoriser la limitation de l'investissement initial.

D'après le retour d'expérience de l'OCPE⁽⁵⁾, les CPE "Travaux sur les systèmes" permettent d'atteindre en moyenne 20 % d'économie d'énergie (jusqu'à 45 % selon les cas) pour des montants d'investissements inférieurs à 200 € HT/m².

Le SERCE appelle à la généralisation de ce type d'approche qui peut allier des garanties de performance environnementales portant notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



3 Accélérer la décentralisation du système électrique afin de pouvoir intégrer massivement les énergies renouvelables et gagner en efficacité.

Si l'étude estime qu'il faut "*Faciliter l'installation de solutions d'autoconsommation et de pilotage/stockage de l'énergie en levant les freins administratifs et réglementaires*", en annexe, la fiche thématique intitulée "*Combiner production locale d'énergie et nouvelles mobilités*" va plus loin en affirmant qu'il faut "*réévaluer le seuil entre guichet et appel d'offres en cohérence avec les objectifs de la PPE afin de faciliter le déploiement de l'autoconsommation individuelle*".

Très concrètement le SERCE demande **l'augmentation du seuil de participation au guichet ouvert pour les installations photovoltaïques en autoconsommation** en le passant de 100 à 500 kW, ce qui leur permettrait notamment de bénéficier d'un tarif d'achat pérenne sans passer par la procédure complexe des appels d'offres.

En effet, les appels d'offres sont des procédures incertaines qui nécessitent d'avoir une année minimum de délai entre la phase de conception et celle de réalisation, ce qui est peu compatible avec les projets de rénovation énergétique réalisés par les entreprises du SERCE.



(1) SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone - (2) PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - (3) Étude téléchargeable depuis le site www.serce.fr, rubrique "Dossier thématique/Bâtiments et performance énergétique" - (4) FFIE, FIEEC, GIMELEC, IGNES, Promotelec, SERCE, UFE - (5) OCPE : Observatoire des Contrats de Performance Énergétique.

Le **SERCE** représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France.

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) - Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés CA France : 18,6 Mds€; 135 000 salariés.



Contact PRESSE

Tél. : 01 45 31 20 83
angeliqa@c-commevous.com
www.c-commevous.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues : m.mourgues@serce.fr - Tél. 01 47 20 69 45
www.serce.fr - www.metiers-electricite.com

